

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Période du 29/09/2025 au 05/10/2025
Page 1/1Commission : 06/10/2025
Facture : 03D3057542025001EI
MME LEBOUQC FREDERIQUE
RUE LE BOURG
46140 CAILLAC
France
Tel : 0984275485LA FRANCAISE DES JEUX
3-7 Quai du Point du Jour
92650 Boulogne-Billancourt CEDEX
France315 065 292 RCS Nanterre
FR49 315 065 292

Informations

Code Tiers :
Codes Point de vente :
Codes FDJ :D305754
147676
501662

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
EURODREAMS
LOTO

Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
29,00 €	5,5000%	1,60 €	20,00% (1)
3,00 €	5,5000%	0,17 €	20,00% (1)
52,00 €	5,2000%	2,70 €	20,00% (1)
5,00 €	5,5000%	0,28 €	20,00% (1)
30,60 €	5,5000%	1,68 €	20,00% (1)
119,60 €		6,42 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
PARIONS SPORT - paris combinés
PARIONS SPORT - paris simples

Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
94,00 €	5,5000%	5,17 €	20,00% (1)
30,00 €	4,0000%	1,20 €	20,00% (1)
124,00 €		6,37 €	

Rémunérations exceptionnelles sur jeux

Commission Boost - EuroDreams - 29/09/2025 -
12/10/2025

Total

Jeu (Code - Nom)	Quantité / Montant	Prix unitaire / Taux	Rémunération totale	Taux de TVA et renvoi
N/A	5,00 €	5,5000 %	0,28 €	20,00% (1)
			0,28 €	

TOTAL A PAYER : 13,07 €

Conditions de règlement :

Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.

En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.

Date de règlement 08/10/2025

Mentions :

Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.

(1) Montant HT : 13,07 € - TVA (1) au taux de 20,00% : 2,61 €

TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.

La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.